

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Vendredi 14 avril 2023

Membres en exercice : 95

Membres présents et représentés : 69

Le Vendredi 14 avril 2023 à 19h30, le Comité syndical s'est réuni à la salle communale de Manspach, suite à la convocation de Monsieur le Président en date du 3 avril 2023.

Sous la présidence de Monsieur Daniel DIETMANN, Président :

Considérant que 60 Membres sont présents et 9 Membres représentés, le quorum est atteint.

COLLEGE NON GEMAPI

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
ALTENACH	BASCHUNG François		WERNER Stéphane	x	
BALSCHWILLER	SCHAD Pierre	x			
BELLEMAGNY	LEHNING Adrien				
BENDORF	ANTONY Antoine				
BERNWILLER	MALCHAIR Philippe				
BISEL	BERBETT Joseph	x			
BRECHAUMONT	WIOLAND Stéphane				
BRETEN	BOSTVIRONNOIS David	x			
BUETHWILLER	RUFF Jean-Marc	x			
CHAVANNES/ETANG	THEVENOT Jean-Pierre	x			
COURTAVON	BABÉ Florent	x			
DANNEMARIE	HOLLEVILLE Nicolas	x			
DIEFMATTEN	GRAVEY Claire	x			
EGLINGEN	GERBER Claude				
ELBACH	SCHMITT Line	x			
ETEIMBES	KLINGLER Thierry				
FALKWILLER	GROSS Pascal	x			
FRIESEN	BOEGLER Yves	x			
FULLEREN	WAECHTER Antoine	x			
GILDWILLER	BRUCKERT Patrick	x			
GOMMERSDORF	NASS Denis	x			
GUEVENATTEN	BATTIGELLO Raphaël	x			
HAGENBACH	SCHITTLY Benoît	x			
HECKEN	VERNICHON Bertrand			x	
HEIDWILLER	POUCHELET Patrick				
HINDLINGEN	TAILLEBOSQ-DECLoux Nathalie			x	JOUVENCEAUX Jérôme
ILLFURTH	BUHLER Danielle		WOLF Benoît	x	
LARGITZEN	JAEGY Charlotte				
LE HAUT SOULTZBACH	RULOFS Dominique	x			
LEVONCOURT	WALTER Hervé				
LIEBSDORF	UHRWEILLER Christian	x			
MAGNY	GAUTHERAT Alain				
MANSPACH	DIETMANN Daniel	x			
MERTZEN	BENOIT Christophe	x			
MOERNACH	ENDERLIN Jérôme	x			
MONTREUX-JEUNE	BARI Yves				
MONTREUX-VIEUX	WILHELM Patrick	x			
MOOSLARGUE	PETER Sébastien				
OBERLARG	WEBER Natalie	x			
PFETTERHOUSE	MARTIN Gérard				
REZWILLER	RITTER Philippe	x			
ROMAGNY	STEMMELIN Christian	x			
SAINT-BERNARD	STIMPFLING Christian	x			
SAINT-COSME	KIENTZY Sylvain			x	

COMMUNE	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
SAINT-ULRICH	SCHWOB Francis	x			
SEPOIS-LE-BAS	HAGMANN David			x	HOLLEVILLE Nicolas
SEPOIS-LE-HAUT	BANHOLZER Jérôme	x			
SOPPE-LE-BAS	MAZAJCZYK Richard	x			
SPECHBACH	FUTSCH Béatrice			x	RUFF Jean-Marc
STERNENBERG	GOSSER Daniel				
STRUETH	MATHIEU Jean-Jacques	x			
TRAUBACH-LE-BAS	PFLIEGER Gilbert		GERMANN Julien	x	
TRAUBACH-LE-HAUT	JOUVENCEAUX Jérôme	x			
UEBERSTRASS	PETER Daniel				
VALDIEU-LUTRAN	PUCHE Marie-Claude	x			
WOLFERSDORF	ROCH Benjamin		MESSERLIN Nicolas	x	
COLLECTIVITE EUROPENNE D'ALSACE	DREXLER Sabine			x	DIETMANN Daniel
	BELTZUNG Maxime			x	BERBETT Joseph

COLLEGE GEMAPI

ETABLISSEMENT	NOM Prénom	Présent(e)	Suppléé(e) par	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e) par
Communauté de Communes Sundgau	SCHOENIG Fabien			x	
	SPRINGINSFELD Dominique	x			
	IVAIN Bertrand	x			
	DURAND Hugues				
	WALCH François	x			
	LIBIS Clément			x	SPRINGINSFELD Dominique
	WAECKERLI Jean-Luc	x			
	STOFFEL Paul	x			
	BERGER Marc	x			
Communauté d'Agglomération Mulhouse Alsace Agglomération	TELLIER Chantal			x	IVAIN Bertrand
	BUCHERT Maryvonne				
Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach	SALZE Pierre				
	WEISS Jean-Julien	x			
Communauté de Communes Sud Alsace Largue	BURNER Auguste	x			
	DUDT Franck				
	GASSMANN Vincent	x			
	ROBISCHUNG Francis	x			
	SOMMERHALTER Pascal	x			
	VERRIER Nathalie	x			
	LAMÈRE Jean-Luc		SCHACHERER Emmanuel	x	
	LEWEK Denis	x			
	GRANDGIRARD Franck				
	GRETER Catherine			x	JUD Claude
	SCHLIENGER Bernadette	x			
	GEIGER Claude	x			
	LEY Marie-Cécile				
	ULMANN Fabien	x			
	BRUN Vincent	x			
	ZINCK Jean-Michel	x			
	PARENT Marc	x			
	BRUNNER Dominique				
	BAUR Patrick	x			
	BRINGEL Éric				
HERRGOTT Michel			x	ROBISCHUNG Francis	
JUD Claude	x				
BARNABÉ Maurice	x				
WIEST Laurent	x				

Y assistent également :

Mme Sandrine DIDIERLAURENT, Suppléante de la commune de Falkwiller

M. Stéphane MUSSARD, Suppléant de la commune de Gildwiller

M. Laurent LILLER, Suppléant de la commune de Soppe-Le-Bas

L'équipe de l'EPAGE Largue : Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire, Mme Aurélie SKORA, chargée de mission ruissellement, M. Hugo LIENERT, riviériste, M. Nicolas FAESSEL, animateur SAGE Largue, M. Cyril BRETON, animateur Natura 2000.

Sont excusés :

M. Philippe RUSSO, Chargé d'interventions Milieux Naturels, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

M. Eric BRAILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux

La Direction Départementale des Territoires

L'Office Français de la Biodiversité

La Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Rivières de Haute-Alsace

M. le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il souhaite la bienvenue à tous les participants et dit en introduction :

« Mesdames, Messieurs, chers Délégués,

A l'heure où M. le Président de la République prend conscience des problèmes posés à l'usage de l'eau par le réchauffement climatique, les lointains sundgauviens que nous sommes, continuent à enfilez les perles du collier de sécheresse des années de déficit hydrique. -2017, 2018, 2019, 2020, 2022 -

Les débits globaux de la Largue ont baissé en moyenne de 40 %. Les pluies de l'hiver 2022/2023 n'ont rien apporté, et les aquifères sundgauviens restent au plus bas.

Mon collègue et ami Dominique SPRINGINSFELD me disait au début du mois d'avril, que plusieurs captages d'AEP de communes de la vallée de l'Ill avaient des niveaux de 4 mètres inférieurs à la moyenne. Du jamais vu. Cela signifie que nous sommes tous dans le même bateau. Il nous appartient présentement de prendre en compte, d'évaluer la faisabilité de la mise en œuvre des 53 mesures qui ont été déclinées par le Président et ses ministères. Elles se conjuguent en 3 axes :

Axe n°1 : Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs : compter la ressource, planifier son usage et l'économiser.

Axe n°2 : Optimiser la disponibilité de la ressource : réduire les pertes, valoriser les eaux non conventionnelles, améliorer et développer, lorsque cela est nécessaire, le stockage dans les sols, les nappes, les ouvrages.

Axe n°3 : Préserver la qualité de l'eau : prévenir les pollutions diffuses, préserver et restaurer le grand cycle de l'eau.

Il est également demandé à tous de faire 10% d'économies d'eau dans tous les secteurs d'ici 2030. Il est annoncé 180 milliards d'€/an par les Agences de l'Eau pour réduire les fuites. Il est répertorié dans l'intervention ministérielle, 170 points noirs.

Mise en place d'une tarification progressive et responsabilisante de l'eau.

Ce plan, calé sur les réalités politico économiques du petit cycle de l'eau, n'établit pas les réalités fonctionnelles profondes de la conservation des sols, de leurs perméabilités différentielles et filtrantes, de la préciosité des ripisylves et de la régulation thermique qu'elles engendrent, tout en assurant la mobilité biodiversitaire. Les ripisylves sont des sentiers, des chemins, des axes de rencontre du vivant, tout en assurant l'optimisation physique des ruissellements et des évapotranspirations. Au sein de ces espaces humides, l'élevage avec ses prairies naturelles, devient le modérateur des submersions, un fixateur majeur de carbone, et un protecteur précieux des espaces urbanisés. En une trentaine d'années, la vallée de la Largue et le SMARL d'abord et l'EPAGE ensuite a trouvé des acteurs politiques, administratifs, agricoles et économiques qui, avec des partenaires précieux, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Départements, Communautés de Communes membres, Natura 2000, ont joué le jeu d'un S.A.G.E et d'une C.L.E. qui ont établi la règle du fonctionnement hydrique d'une vallée. Face aux problématiques induites par le réchauffement climatique, cette dynamique de haute spécialisation, conjuguée aux conséquences des évolutions climatiques, demande aujourd'hui à gagner en efficacité et changer de dimension pour répondre en résilience.

Face à tout ce qui nous est aujourd'hui demandé, il va nous falloir techniquement et administrativement grandir. Dans ce sens, j'ai pris contact avec les services de l'ADHAUR pour leur demander, si vous en

êtes d'accord, de nous proposer différentes pistes de croissance, pour assurer plus efficacement la préservation de l'hydrosystème et la vie de notre superbe territoire.
Merci pour votre attention, merci à toute l'Equipe de l'EPAGE Largue. Bravo l'Eau ! »

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du samedi 26 novembre 2022
2. Actualités
3. Présentation pour approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion
4. Affectation du résultat de fonctionnement
5. Avancement des travaux d'entretien des cours d'eau
6. Mise en œuvre du Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) et nouveaux projets 2023
7. Présentation pour approbation du budget 2023
8. Personnel de l'EPAGE : Réexamen du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
9. Divers

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical précédent

Le Comité syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du samedi 26 novembre 2022 qui s'est déroulée à la salle polyvalente de Courtavon.

2. Actualités

⇒ Bureau du 30 mars 2023

Les Membres du Bureau se sont réunis à la mairie de Manspach, afin de préparer la séance budgétaire de ce soir.

Ils ont décidé de proroger la ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel à hauteur de 100 000 €.

⇒ Situation hydrologique

M. FAESSEL présente la situation hydrologique des derniers mois à l'aide des relevés de débit mensuel dans la Largue à Friesen. Suite à l'été 2022 qui a battu tous les records de débits bas (22 jours sous 175L/s et 5 jours sous 150L/s, dans la Largue à Friesen), l'automne et l'hiver suivants ont présenté des déficits de débit pour chacun des mois. Le mois de janvier a été le plus proche des normales avec un déficit de 17% par rapport à la moyenne. Le mois de février accuse d'un déficit de débit de 61%, avec 470L/s (comparé à 1670 L/s de moyenne). Sur les douze derniers mois, le déficit de débit atteint 40%. Ce déficit s'explique par le manque de précipitation, mais également par les niveaux bas atteints dans les aquifères du Sundgau, mesurés dans les piézomètres de Mooslargue, Muespach-le-Haut et Florimont.

Depuis 2018, on est passé sous les niveaux bas historiques ; on remarque que les stocks d'eau n'arrivent pas à se reconstituer. Les nappes n'arrivent plus à assurer des débits d'étiage convenables de la Largue, ni à éviter les assècs des affluents et sous affluents de la Largue.

⇒ Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Largue le 18 janvier 2023

M. FAESSEL rapporte les principaux éléments de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Largue :

- Election de la Présidence et composition du Bureau de la CLE comme suit :
 - M. Daniel DIETMANN, Président
 - M. Joseph BERBETT, Vice-Président
 - M. Francis ROBISCHUNG
 - M. Dominique SPRINGINSFELD
 - Chambre d'Agriculture de Région Alsace
 - Section Haut-Rhinoise d'Alsace Nature
 - Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
 - Office Français de la Biodiversité

- Avis sur un dossier d'autorisation loi sur l'Eau :

La CLE a été sollicitée pour avis sur l'Aménagement d'un lotissement et l'aménagement du Kannbach. Après de longs échanges, la CLE a émis un avis défavorable motivé par l'incomplétude du dossier, notamment sur les risques liés aux inondations et à l'aménagement du cours d'eau.

- Informations concernant l'animation du SAGE Largue :

- ✓ Le Comité de gestion de la ressource en eau s'est réuni le 29 novembre 2022 à la Préfecture de Colmar, sous la présidence de Mme Ghayou, Sous-Préfète, représentant M. le Préfet Louis Laugier, Préfet du Haut-Rhin. A cette occasion, chaque SAGE a présenté ses problématiques de quantité d'eau. La particularité du bassin versant de la Largue est la baisse des débits, la baisse des niveaux des nappes, la hausse de l'évaporation des plans d'eau, le prélèvement pour la navigation, la dégradation de la qualité de l'eau par la hausse de l'impact des rejets, la dépendance du bassin versant de la Doller pour l'alimentation en eau potable.
- ✓ La Communauté de Communes Sud Alsace Largue souhaite répondre à l'appel à projet « Trame Verte et Bleue ». Une réunion s'est tenue avec l'EPAGE et les partenaires, le 9 mars 2023 au siège de la CCSAL.
- ✓ L'EPAGE Largue a participé au Copil du captage ERMES à Montreux-Vieux le 9 mars 2023.

⇒ Cartographie des cours d'eau

La Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin lance une révision périodique de la cartographie des cours d'eau. L'animation du SAGE a été mobilisée pour vérifier les propositions de mise à jour, en amont et lors des réunions de concertation.

⇒ Les Ecodialogues de l'eau

La mission d'élaboration des Ecodialogues a été confiée à la Maison de la Nature du Sundgau.

Les deux premiers Comités de pilotage pour l'organisation des Ecodialogues de l'Eau ont eu lieu les 8 février et 27 mars.

Un programme prévisionnel a été établi : en journée pour un public dédié, et en soirée et le week-end pour tout public :

- Mercredi 28 juin: journée des acteurs du scolaire et du périscolaire
- Jeudi 29 juin: journée des Elus sur les enjeux quantitatifs
- Vendredi 30 juin: thème agricole
- Samedi 1er juillet : rallye territoire autour de l'eau
- Dimanche 2 juillet : Fête de l'eau à la Maison de la Nature et balade à énigmes

⇒ Contrôle de la Chambre régionale des comptes

Le contrôle a été réalisé par Mme Christelle BARASSI de la Chambre régionale des comptes Grand Est dans le cadre d'une enquête nationale sur la gestion quantitative de la ressource Eau. Cette enquête a également été accompagnée d'un contrôle des comptes, de la fiabilité et de la gestion de l'EPAGE Largue.

L'EPAGE Largue est dans l'attente du rapport d'observations définitives destiné à recevoir la réponse des personnes destinataires. Les documents sont confidentiels dans l'attente des retours des tiers.

⇒ Destruction des ripisylves et de leur biodiversité par leur exploitation en bois « Energie »

M. LIENERT montre des photos de coupes à blanc sur la Largue à Gommersdorf et sur un affluent de l'Elsenmattengraben à Traubach-le-Haut. La demande en bois énergie (copeaux) étant de plus en plus forte, ce genre d'opérations devient de plus en plus fréquent sur les cours d'eau du bassin versant de la Largue. Ces opérations sont réalisées très rapidement (rendement économique oblige), et au-delà de la problématique que représentent les coupes à blanc dans les ripisylves (réchauffement des eaux, destruction de la biodiversité etc...), le nettoyage « post intervention » n'est pas réalisé, si bien qu'il ne persiste que des formations d'embâcles dans les lits mineurs, ce qui n'est pas acceptable.

⇒ Rencontre avec Grand Belfort Communauté d'Agglomération

Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) est la structure porteuse de la GEMAPI voisine de l'EPAGE Largue dans le Territoire de Belfort. L'EPAGE Largue et le GBCA se partagent donc, au

gré des méandres, la gestion de plusieurs cours d'eau marquant la « frontière entre Haut-Rhin et Territoire de Belfort, à savoir le Reppe, la Gruebaine, la Suarcine et la Saint-Nicolas. Afin de travailler en cohérence entre structures Gémapiennes sur les mêmes cours d'eau, une rencontre a eu lieu, en mairie de Manspach, le 29 mars. L'objectif est d'établir une convention de partenariat pour partager informations, gestion et interventions sur les cours d'eau précités.

⇒ **Natura 2000**

• **Travaux à l'Eglise de Manspach**

Les abats-sons de l'église de Manspach ont été aménagés afin de rendre le clocher accessible aux chauves-souris.

• **Concertation sur le projet de cartographie régionale des zones favorables au développement de l'éolien**

Une concertation est en cours sur le projet de cartographie régionale des zones favorables au développement de l'éolien en Grand Est jusqu'au 21 avril 2023. Malgré les enjeux biodiversité et zone humide, une partie des sites N2000 et des zones humides du SAGE Largue a été intégré à ce zonage.

• **Rendu Etude odonates**

L'étude odonates (libellules) a été réalisée sur une dizaine d'étangs en 2022. Elle a permis d'inventorier 24 espèces et de présenter des préconisations d'actions en faveur de ces espèces. Le rapport a été remis en 2023. Le montant de l'étude de 14 119 € apparaît donc au budget 2023.

• **Charte Natura 2000**

Les communes de Chavannes-sur-l'Etang (1,3 ha) et de Heimersdorf (7,6 ha) ont adhéré à la charte N2000 Sundgau, région des étangs pour leurs zones humides, forêts ou étangs situés sur le site N2000. L'EPAGE Largue est propriétaire de parcelles à Mooslargue et a la possibilité d'adhérer à la charte N2000 Vallée de la Largue. 1/3 des parcelles est inclus dans le périmètre N2000 (42ares). Les parcelles présentent des enjeux arbres à cavités, zone inondable, castor. Les engagements de la charte figurent sur le site Internet de l'EPAGE Largue (onglet Natura 2000/ Site N2000 vallée de la Largue)

• **Adhésion à la charte Natura 2000 Vallée de la Largue**

Délibération CS/1/2023

L'EPAGE Largue est propriétaire de 42 ares situés sur le site Natura 2000 FR4202001 «Vallée de la Largue ». Le document d'objectif du site est doté d'une charte Natura 2000 à laquelle peuvent adhérer les propriétaires des terrains situés dans le site. Cette signature marque la volonté du signataire d'adopter une gestion courante durable et des pratiques favorables aux milieux naturels du site.

Après avoir pris connaissance du contenu de la charte Natura 2000 et des engagements qui y sont associés et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ décide d'adhérer à la charte Natura 2000 pour une période de 5 ans pour les propriétés communales incluses dans le site, et cadastrées : parcelles 3, 4, 5 section 3 sur le ban communal de Mooslargue.
- ✓ sollicite le concours de l'animateur du site Natura 2000 pour finaliser le dossier d'adhésion.
- ✓ autorise M. le Président à signer l'acte d'adhésion à adresser à la Région Grand Est et tout document y afférant.
- ✓ sollicite l'exonération de la Taxe sur le Foncier Non Bâti concernant les terrains pour lesquels l'EPAGE Largue a adhéré à la charte.

• **Etude Habitats**

M. BRETON présente l'étude Habitats qui ciblera environ 167ha et concerne principalement des prairies, forêts, étangs, zones humides.

Mme Claire GRAVEY, Déléguée de Diefmatten, demande quel prestataire réalise l'étude, comment sont déterminées les zones humides et si des visites de terrains sont prévues. Des agriculteurs ont déjà eu des zones humides prioritaires où l'humidité était liée à la gestion des parcelles ou à des fuites de l'étang en surplomb.

M. BRETON répond que l'étude sera réalisée par le Bureau d'études CLIMAX. Le terme de zone humide cité, récemment décrit, visait à décrire des zones humides sur lesquelles aucune ambiguïté n'est

possible comme l'étang effacé de Seppois, les pourtours de l'étang de Saint-Ulrich ou l'Allmendgraben en photo sur la présentation. La cartographie des habitats doit effectivement être réalisée sur le terrain. M. Auguste BURNER, Délégué de la CC Vallée de la Doller et du Soultzbach, demande qui finance cette étude. M. BRETON répond que l'étude sera financée par la Région et l'Europe.

Délibération CS/2/2023
Collège NON GEMAPI
Membres en exercice: 58
Membres présents et représentés: 41

Depuis le démarrage de l'animation des sites N2000 « Vallée de la Largue » et « Sundgau, région des étangs », une faible précision de la cartographie des habitats a été constatée dans certains secteurs, l'occupation des sols ou la gestion de certaines parcelles ont évolué, et des travaux de renaturation ont eu lieu dans d'autres secteurs,

Considérant les actions 3.5, 4.6, 4.12 et 4.15 du DOCOB « Vallée de la Largue »,

Considérant les actions 6.4 et 8.2 du DOCOB « Sundgau, région des étangs »,

Considérant le financement à 100% par la Région et l'Europe,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

de faire réaliser une étude « cartographie des habitats de certaines parcelles situées sur les sites Natura 2000 « Vallée de la Largue », « Sundgau, région des étangs » et leurs abords,

- ✓ d'inscrire au budget 2023 un montant prévisionnel de 10 200 € pour la réalisation de l'étude citée ci-dessus,
- ✓ de solliciter l'octroi d'une aide publique de 10 200€ TTC auprès de la Région et de l'Europe
- ✓ de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

- **Etude Chauve-souris**

Délibération CS/3/2023

Collège NON GEMAPI
Membres en exercice: 58
Membres présents et représentés: 41

Considérant les actions 4.6 et 4.9 du DOCOB Vallée de la Largue : respectivement action 4.6 Prise en compte du site Natura 2000 dans la définition de différents projets et action 4.9 Suivi des espèces à l'origine de la désignation du site,

Considérant le besoin de connaissances sur l'utilisation de la ripisylve de la Largue par les chauves-souris sur le site Natura 2000 Vallée de la Largue,

Considérant le financement à 100% par la Région et l'Europe,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- ✓ de faire réaliser une étude par radiopistage des chauves-souris forestières et espèces annexe II de la Directive habitat sur 2 secteurs du site Natura 2000 "Vallée de la Largue".
- ✓ d'inscrire au budget 2023 un montant prévisionnel de 9 700 € pour la réalisation de l'étude citée ci-dessus.
- ✓ de solliciter l'octroi d'une aide publique de 9 700€ TTC auprès de la Région et de l'Europe.
- ✓ de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

- **Travaux de restauration d'une zone humide inondable sur la Gruebaine**

Les travaux de reconnexion d'une zone inondable sur la Gruebaine par effacement d'un étang et aménagement d'un sentier présentés en 2022 seront réalisés en 2023 à Chavannes sur l'étang.

- **Sorties Grand Public**

Le programme des sorties grand public 2023 réalisées dans le cadre de N2000 est présenté :

- La nuit de la chauve-souris : samedi 13 mai à 20h à la salle des fêtes de Courtavon
- Sortie plantes aquatiques, amphibiens et chauves-souris à l'étang du milieu : mercredi 24 mai à 20h devant la mairie d'Elbach
- Sortie prairies, faune et flore remarquables de la vallée de la Largue : mercredi 4 juillet à 14h devant la mairie de Saint-Bernard
- Les Écodialogues : du mercredi 28 juin au dimanche 2 juillet

3. Présentation pour approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion : Delibération CS/04/2023

Le Comité syndical, réuni sous la présidence de **M. Joseph BERBETT, Vice-Président**, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par **M. Daniel DIETMANN, Président**.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le Comité Syndical

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SUBDIVISIONS	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	déficits	excédents	mandats émis	titres émis	déficits	excédents
SECTION DE FONCTIONNEMENT		153 592.57	404 086.16	422 236.63		171 743.04
SECTION D'INVESTISSEMENT		47 438.40	76 061.24	138 947.15		110 324.31
TOTAUX		201 030.97	480 147.40	561 183.78		282 067.35

2° Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

3° Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Excédent brut de l'année : 282 067.35
Restes à réaliser : + 12 300.00

Excédent réel corrigé : + 294 367.35 €

4° Approuve le compte de gestion 2022 présenté par le Comptable du SGC d'Altkirch.

Résultat de clôture GEMAPI et NON GEMAPI

Mme GARDELLA présente le résultat :

- du service GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 137 494,33 € et un excédent de la section d'investissement de 101 496,09 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 117 562,07 € en fonctionnement et 13 321,45 € en investissement. Les restes à réaliser sont de 44 100 € en dépenses et 45 750 € en recettes. Le résultat de la clôture 2022 est un excédent réel corrigé de 240 640,42 €.
- du service NON GEMAPI qui laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 34 248,71 € et un excédent de la section d'investissement de 8 828,22 €. Les résultats à la clôture de l'exercice précédent sont de 36 030,50 € en fonctionnement et 34 116,95 € en investissement. Les restes à réaliser sont de 21 850 € en dépenses et 32 500 € en recettes. Le résultat de la clôture 2022 est un excédent réel corrigé de 53 726,93 €.

4. Affectation du résultat de fonctionnement

Délibération CS/5/2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022 par M. Joseph BERBETT, Vice-Président, le Comité syndical a approuvé le compte administratif.

M. le Président remercie le Comité syndical pour la confiance accordée.

Considérant les résultats suivants du compte administratif 2022, le Comité Syndical décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Section d'investissement (recettes)	+ 138 947,15 €	
Section d'investissement (dépenses) :	- 76 061,24 €	
Résultat brut (- déficit + excédent) :	+ 62 885,91 €	
Résultat N-1 reporté :	+ 47 438,40 €	
Résultat brut cumulé	+ 110 324,31 €	affecté en ligne 001 recettes d'investissement
Restes à réaliser dépenses	- 65 950,00 €	
Restes à réaliser recettes	+ 78 250,00 €	
Résultat net (- besoin de financement + financement disponible)	+ 122 624,31 €	
Résultat de fonctionnement à affecter (+ crédit - déficit)	+ 171 743,04 €	
Affectation du résultat en investissement (c/1068)	0 €	
Résultat reporté en fonctionnement	+ 171 743,04 €	affecté en ligne 002 recettes de fonctionnement

5. Avancement des travaux d'entretien des cours d'eau

⇒ Désembâclage et entretien des ripisylves campagne 2022/2023

Diaporama à l'appui, M. LIENERT détaille les travaux :

➤ Le Spechbach de Spechbach-le-Haut à Heidwiller (confluence Largue)

Dans la poursuite des travaux d'entretien réalisés l'hiver dernier sur le Spechbach de Bernwiller à Spechbach-le-Haut, une opération complète d'entretien de la ripisylve, désembâclage et plantations a été menée depuis Spechbach-le-Haut jusqu'à la confluence avec la Largue à Heidwiller.

➤ La Largue à Saint-Bernard, Hagenbach et Manspach

Plusieurs interventions d'enlèvement d'embâcles problématiques, coupes de sécurisation à proximité de routes départementales et enlèvement de peupliers ont été menées sur les secteurs précités.

➤ Le Soultzbach à Falkwiller

Un linéaire d'environ 2km du Soultzbach présentait de très nombreux embâcles et arbres morts ou dépérissants ; une intervention a donc été menée pour pallier cette problématique.

➤ La Largue à Ueberstrass

Le linéaire de la Largue à Ueberstrass n'avait plus bénéficié d'une intervention d'entretien globale depuis très longtemps. Suite à la chute d'un peuplier ayant entraîné la rupture d'une ligne haute tension, une intervention complète a été démarrée. Cette intervention n'a pas pu être menée à son terme et a été stoppée le 15 mars (début de la période de nidification et donc d'interdiction de travaux dans les ripisylves). L'entretien de ce linéaire reprendra l'hiver prochain.

➤ De nombreuses plantations de renforcement et de diversification des ripisylves ont été effectuées à Montreux-Vieux, Largitzen, Gommersdorf, Bernwiller, Dannemarie, Manspach, Altenach etc... En tout, plus de 3000 plants, buissonnants et arborescents confondus ont été mis en place.

➤ Travaux ponctuels de protection de berge

Lors de la réalisation des travaux sur l'étang, un effondrement du chemin dit Moosweg (entre Mooslargue et Niderlarg) a été constaté. Profitant de la présence des engins à proximité, le chemin a été stabilisé par la mise en place d'un enrochement granit sur une dizaine de mètres linéaire. Cette opération était urgente, puisque la conduite principale d'assainissement, sise sous le chemin était très fortement menacée.

6. Mise en œuvre du CTEC (Contrat Territorial Eau et Climat) et nouveaux projets 2023

• Travaux de reconquête des zones humides inondables

Arasement de l'étang du Dichmatten à Mooslargue :

Le projet de dérasement de l'étang de Mooslargue a été réalisé cet automne. En lieu et place d'un étang illégal en remblai a été recréée une zone humide et inondable de près de 1,3ha. Cette renaturation de zone inondable naturelle va permettre de diminuer le risque d'inondation du village, tout en augmentant fortement la biodiversité du site et la résilience du cours d'eau face aux étiages de plus en plus sévères (reconnexion de plusieurs sources au Grumbach).

• Prévention des coulées d'eau boueuse : travaux pour la mise en place des dispositifs d'hydraulique douce

Mme SKORA présente les travaux.

➤ Une fascine vivante de 35 mètres linéaire couplée à une haie anti-érosive a été implantée rue des champs à Hindlingen. Cet ouvrage vient compléter les aménagements mis en place par l'EPAGE en 2022 (fascine vivante et haie).

➤ Un chantier participatif a été organisé par l'EPAGE Largue le 11/03/2023 à Bernwiller pour l'implantation d'une haie de 380 mètres linéaire. Environ 2000 buissonnants ont été plantés, grâce à la participation d'une vingtaine de bénévoles.

Mme SKORA explique que les plantations choisies sont des essences buissonnantes locales, telles que l'Aubépine, le Cornouiller, la Viorne, l'Eglantier par exemple. Le but est d'avoir une importante densité de racines et de tiges pour limiter les ruissellements. L'aménagement fait environ 1m / 1.50m de large, une bande enherbée d'environ 8m est associée à la haie. Au total, l'emprise est de 10m de large.

- **Retour aux sources du Krebsbach**

Le Krebsbach est un petit affluent rive gauche de la Largue à Manspach. Lors de la construction de la rigole d'alimentation du canal RR, le tracé de ce petit cours d'eau a été divisé en deux, déconnectant son linéaire aval de ses deux sources. Aujourd'hui, les sources sont captées par la rigole et le linéaire aval sèche chaque année, provoquant d'importantes mortalités piscicoles. L'objectif de la présente action est la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la reconnexion des sources du cours d'eau.

Délibération CS/6/2023

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 28

Suffrages exprimés : 29 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Vu la demande de la commune de Manspach en date du 28 juin 2022,
Considérant les assecs récurrents du linéaire aval du Krebsbach et les mortalités aquatiques qui en découlent chaque été,
Considérant la nécessité de reconnecter les sources du Krebsbach à son linéaire aval, de reconstituer la trame Verte et Bleue et la recharge des nappes aquifères sous-jacentes,
Considérant l'accord de principe émis par Voies Navigables de France,
Considérant l'accord de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour inscrire cette nouvelle action dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'EPAGE Largue avec une aide de 80%,

Le Comité syndical décide, à **27 voix pour et 2 abstentions** :

- ✓ d'inscrire l'opération « Retour aux Sources du Krebsbach », étude topographique et travaux au CTEC de l'EPAGE Largue,
- ✓ d'inscrire un montant prévisionnel de 55 000 € au budget 2023 comprenant 15 000€ pour les frais d'étude et 40 000 € pour les travaux,
- ✓ de solliciter l'octroi d'une aide publique auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- ✓ de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

- **Réalisation d'un sentier pédagogique à l'étang Neuweiher de Saint-Ulrich**

La commune de Saint-Ulrich a mené, accompagnée par l'EPAGE, des travaux très intéressants concernant la biodiversité sur son étang communal (classé Natura 2000). L'objectif du projet est de valoriser cette opération par la mise en place d'un sentier pédagogique, dont les panneaux seraient réalisés par les élèves du RPI des Sources, dans le cadre d'une animation confiée à la Maison de la Nature ; à l'image de ce qui avait été réalisé dans le cadre du dérasement de l'étang communal de Seppois-le-Haut. Cette opération est inscrite au CTEC de l'EPAGE Largue avec un financement de 40% par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.

Délibération CS/7/2023

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 28

Suffrages exprimés : 29 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Considérant les travaux de renaturation de l'étang Neuweiher (N2000) menés par la commune de Saint-Ulrich,

Considérant l'opportunité de valoriser ces dits travaux auprès du grand public,

Considérant les actions du Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue :

- ✓ 2.1 « étude de réalisation d'un plan d'aménagement et de valorisation pédagogique »
- ✓ 2.2 « travaux d'aménagements pédagogiques »

Considérant l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse possible à hauteur de 40%,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 22 000 € au budget 2023 répartis comme suit :
 - ✓ 11 000 € pour l'animation pédagogique avec le RPI des Sources
 - ✓ 11 000€ pour la réalisation des panneaux pédagogiques et l'aménagement du sentier
- de confier l'animation scolaire à la Maison de la Nature du Sundgau
- de solliciter l'octroi d'une aide publique auprès de l'Agence de l'Eau
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

M. PARENT, Maire de Saint-Ulrich et Délégué de la CCSAL, ajoute qu'il y a eu un accord avec les chasseurs, qu'il y a beaucoup de promeneurs et que des barrières en bois ont été installées lors de la journée citoyenne. Il remercie l'EPAGE Largue et en particulier M. BRETON pour avoir piloté cette opération.

- **Acquisitions foncières**

Lors de l'élaboration du CTEC, l'EPAGE Largue a inscrit une opération d'acquisition foncière à caractère prospectif dans le cas où une opportunité se présente. Cette opération était inscrite en 2022 au CTEC il convient donc de la mettre aujourd'hui au budget.

Délibération CS/8/2023

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 28

Suffrages exprimés : 29 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Considérant la nécessité de préserver / reconquérir les zones remarquables (humides, inondables, à biodiversité),

Considérant l'action du Contrat Territorial Eau et Climat 1.8 « Reconquérir la fonctionnalité des zones alluviales et inondables ainsi que la trame bleue »,

Considérant l'accélération et l'intensification des impacts liés aux évolutions climatiques sur les milieux aquatiques,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 50 000 € au budget 2023.
- de donner pouvoir à M. le Président pour mener les actions prospectives nécessaires à l'aboutissement d'éventuels projets.

⇒ **Appel à projets « hydraulique douce »**

L'objectif de cet appel à projet est de ralentir et limiter le ruissellement et les coulées d'eau boueuse grâce à la mise en place de dispositifs d'hydraulique douce (fascines vivantes et haies) sur le bassin versant de la Largue. Mme SKORA distribue un document explicatif de l'appel à projet « hydraulique douce »

Une fascine vivante couplée à une haie va être implantée rue de Lepuix à Hindlingen et plusieurs haies vont être mises en place à Bernwiller.

Délibération CS/9/2023

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice: 58

Membres présents et représentés: 41

Considérant les événements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années

Considérant le besoin d'aménagements d'hydraulique douce permettant la lutte contre les coulées d'eau boueuse sur le territoire entraînant la perte des sols arables

Considérant la convention établie entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture d'Alsace le 11 septembre 2021

Considérant l'action 1.7 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur la mise en œuvre des projets issus de l'appel à projet haies et hydraulique douce

Considérant la délibération initiale CS/12/2020 du 28 février 2020 concernant les équipements de prévention des ruissellements

Considérant l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) à hauteur de 80%,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'inscrire la somme de 80 000 € au projet de budget 2023
- de solliciter l'octroi d'une aide publique à hauteur de 80% auprès de l'AERM
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

M. Denis NASS, Maire et Délégué de Gommersdorf, explique que la Chambre Agriculture Alsace est très investie dans la vie du sol, qu'il reste beaucoup de choses à apprendre à ce sujet, que ce soit d'un point de vue des précipitations ou de la sécheresse.

⇒ Formation et accompagnement technique à destination des exploitants

Cette opération a pour objectif de former et d'accompagner les agriculteurs aux changements de pratiques (conservation des sols, hydraulique douce) par le biais de 2 soirées de formation réalisées par un intervenant et d'analyses de sol.

Cette opération est inscrite au CTEC et bénéficie d'un financement de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse de 80%.

Collège NON GEMAPI
Membres en exercice: 58
Membres présents et représentés: 41
Délibération CS/10/2023

Considérant les événements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années

Considérant le besoin de certains exploitants d'être accompagné dans leur transition en matière de conservation des sols et de limitation des coulées d'eau boueuse

Considérant l'action 1.9 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur la formation et l'accompagnement technique/agronomique

Considérant l'aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) à hauteur de 80%,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- d'accorder un crédit de paiement de 15 000€
- de solliciter l'octroi d'une aide publique à hauteur de 80% auprès de l'AERM
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

⇒ Aménagements d'hydraulique douce : indemnisation des exploitants agricoles

Ces indemnités sont versées aux exploitants agricoles au titre de la perte d'exploitation liée à l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce. La valeur de l'indemnité liée à la privation de jouissance s'élève à 14.64 €/are conformément à la convention EPAGE/Chambre d'Agriculture Alsace établie le 11 septembre 2021. La largeur indemnisée est de 10 mètres.

Délibération CS/11/2023
Collège NON GEMAPI
Membres en exercice: 58
Membres présents et représentés: 41

Considérant les événements climatiques violents survenus sur le bassin versant de la Largue ces dernières années,

Considérant l'action 1.6 inscrite dans le Contrat Territorial Eau et Climat de l'EPAGE Largue sur l'implantation de projets pilotes et démonstratifs d'hydraulique douce,
Considérant la convention ratifiée entre l'EPAGE Largue et la Chambre d'agriculture d'Alsace le 11 septembre 2021,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'octroyer une indemnité aux exploitants agricoles au titre de la perte d'exploitation liée à l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur leur parcelle à hauteur de 14,64 € / are / an
- d'inscrire au budget 2023 la somme de 1 500€ à l'article 65888 pour le versement de cette indemnité
- De donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

M. le Président rappelle que l'entretien des haies est réalisé par l'EPAGE et que des conventions sont signées avec les agriculteurs pour une durée de 5 ans.

⇒ **Etude opérationnelle de conception des travaux de réaménagement de la zone urbaine de Courtavon**
Délibération CS/12/2023

Considérant le programme d'actions prévu dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) de l'EPAGE Largue validé le 29 janvier 2021,
Considérant les problématiques récurrentes d'inondation et de déséquilibres hydromorphologiques de la Largue dans la zone urbaine de Courtavon,
Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat,

Le Comité Syndical DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 60 000 € au budget 2023 pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour le réaménagement et la renaturation du linéaire urbain de Courtavon.
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

⇒ **Etude globale des bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont**
Délibération CS/13/2023

Considérant les décisions prises par le Comité syndical le 16 novembre 2019,
Considérant les problématiques récurrentes d'inondation sur les bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont,
Considérant la nécessité d'approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique et hydromorphologique des bassins versants précités,
Considérant la nécessité d'établir des programmes de travaux globaux sur les bassins versants précités,
Considérant les opportunités de financement par l'Agence de l'Eau à hauteur de 80% (études + travaux) grâce au Contrat de Territoire Eau et Climat,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 200 000 € au budget 2023 pour la réalisation d'études opérationnelles sur les bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue amont.
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

⇒ **Etudes préalables à la mise en place d'un bassin de rétention à Soppe-le-Bas**

M. Jean-Julien WEISS, Maire et Délégué de la CC Vallée de la Doller et du Soultzbach explique que les négociations concernant l'acquisition des parcelles nécessaires à la construction de la digue sont compliquées mais avancent bien.

Délibération CS/14/2023

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 28

Suffrages exprimés : 29 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Considérant les orientations exprimées par la Commission Technique de l'EPAGE Largue le 17 novembre 2018,

Considérant la problématique d'inondation récurrentes subie par la commune de Soppe-le-Bas lors des crues du Triegenbach,

Considérant la pré étude hydraulique réalisée par Rivières de Haute Alsace sur le cours d'eau concerné,

Considérant l'état d'avancement des démarches d'acquisitions du foncier nécessaire à la mise en place d'un bassin par la commune,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire la somme de 11 800 € au budget 2023 pour la réalisation d'études géotechniques du site prévu pour l'implantation de la digue.
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet.

⇒ **Etude de faisabilité pour trouver de nouveaux locaux administratifs et techniques**

M. le Président fait état du fait qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe de l'EPAGE Largue et de sortir de l'exiguïté fonctionnelle du local administratif de l'EPAGE. Il propose de confier l'étude de faisabilité d'un tel projet à l'ADAUHR.

M. Nicolas HOLLEVILLE, Délégué de Dannemarie, dit : « vous savez ce dont vous avez besoin. Pourquoi faire appel à l'ADHAUR ? »

M. DIETMANN répond : « les Communes travaillent avec eux, cela permet de garder l'indépendance nécessaire à une structure géographique de 56 communes, de 31 512 habitants, de 246 km², englobant totalement ou partiellement les territoires administratifs de 3 Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération.»

M. Claude JUD, Délégué de la CCSAL, demande quelle sera la zone d'implantation.

M. DIETMANN souhaite qu'elle soit centrale et souligne que tout sera défini dans le cahier des charges de l'ADHAUR.

Délibération CS/15/2023

Considérant que l'EPAGE Largue occupe un bureau de 40 m² à l'étage de la Maison de la Nature du Sundgau à Altenach, depuis 1999,

Considérant les besoins d'espaces administratifs, techniques et matériels de l'EPAGE,

Considérant les besoins d'espaces du Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement (CINE) de la Maison de la Nature du Sundgau,

Considérant la rencontre avec l'ADAUHR du 13 avril 2023,

Le Comité Syndical décide à **54 voix pour, 6 voix contre et 9 abstentions,**

- de faire réaliser une étude de faisabilité pour trouver de nouveaux locaux, permettant d'établir précisément les besoins et d'étudier différents scénarii (réutilisation existant, mutualisation, nouveau site).
- de confier la réalisation de cette étude à l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) pour un montant prévisionnel de 7000€ HT.
- de donner délégation à M. Le Président pour signer tout document y afférent.

⇒ **Acquisition d'un GPS centimétrique**

Délibération CS/16/2023

Considérant les besoins de levés GPS pour différentes missions, le gain de temps permis par un GPS de précision et la nécessité de disposer d'un GPS de précision pour certaines mesures (levée de laisse de crue, de côtes de terrain et de côte d'ouvrages),

Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'inscrire au budget 2023 un montant prévisionnel de 5 000€ pour l'achat d'un GPS RTK et ses accessoires (Canne, Smartphone solide, Logiciel).
- de donner pouvoir à M. le Président pour l'acquisition de ce GPS.

⇒ **Refonte du site internet de l'EPAGE Largue**

Délibération CS/17/2023

Considérant la réglementation concernant les données de suivi sur internet,
Considérant l'obsolescence du site internet de l'EPAGE Largue datant de 2011,
Considérant le besoin d'outils de communication adaptés et performants pour le grand public,

Le Comité syndical décide, à **68 voix pour et 1 voix contre**,

- d'inscrire la somme de 5 000€ au budget 2023
- de donner pouvoir à M. le Président pour signer tout document relatif au projet

7. Présentation pour approbation du budget 2023

⇒ **Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »**

Délibération CS/18/2023

Sur proposition de Monsieur Joseph BERBETT, Vice-Président,
Le Comité syndical décide, à l'unanimité,

- D'allouer une subvention de participation à l'animation des actions pédagogiques " eau " de 5 000 € à la Maison de la Nature d'Altenach pour l'année 2023.
- D'inscrire la somme de 5 000 € à l'article 657382 du budget 2023

⇒ **Participation NON GEMAPI des Communes**

Délibération CS/19/2022

Collège NON GEMAPI

Membres en exercice : 58

Membres présents et représentés : 41

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,
Pour équilibrer le budget NON GEMAPI 2023,

Le Collège NON GEMAPI décide, à l'unanimité :

- de maintenir la valeur du point à 782,42 €, suivant le tableau ci-joint.
- de maintenir la valeur du seuil de participation maximum des communes à 2,60€/habitant/an.

La cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE Largue pour 2023 est de 1.67 €.

⇒ **Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération**

Délibération CS/20/2023

Collège GEMAPI

Membres en exercice : 37

Membres présents et représentés : 28

Suffrages exprimés : 29 : Le Président de l'EPAGE Largue (issu du collège NON GEMAPI) prend part au vote conformément à l'article 11 des statuts.

Vu les articles 6 et 11 des statuts de l'EPAGE Largue,
Pour équilibrer le budget GEMAPI 2023,

Le Collège GEMAPI DECIDE, à l'unanimité,

- De porter le montant de la cotisation des Communautés de Communes et d'Agglomération à 161 128,62 € ; cotisation répartie selon les modalités statutaires détaillées dans le tableau ci-dessous :

	CC Sud Alsace Largue	CC Sundgau	CC Doller Soultzbach	M2A	Total
Population totale (nb hab) DGF 2022	23 023	49 196	16 596	280 088	368 903
Surface totale (ha) de l'EPCI	23 040,4	43 324,5	16 065,9	43 930,5	
Surface (ha) concerné par l'EPAGE	22 235,2	8 033,0	2 023,6	226,8	32 518,6
Population au prorata de la surface concernée par l'EPAGE 2022	22 218,5	9 121,7	2 090,3	1 445,8	34 876,3
Taux population globale 2022	63,7%	26,2%	6,0%	4,1%	100%
Nombre de délégués	22	10	3	2	37
Participation GEMAPI 2023	102 649,24 €	42 142,17 €	9 657,40 €	6 679,80 €	161 128,62 €

La cotisation moyenne par habitant de l'EPAGE Largue pour 2023 est de 4.62 €.

Le budget 2023 s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	691 994,04 €	691 994,04 €
Section d'investissement	670 291,00 €	728 163,35 €

8. Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
Abrogation de la délibération n°CS/13/2016 du 05 novembre 2016
Nouvelle délibération de mise en place
 Délibération CS/21/2023

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le RIFSEEP a été mis en place à l'EPAGE Largue (SMARL) en novembre 2016 et qu'un réexamen du régime indemnitaire actuel s'avère indispensable, afin de le mettre en cohérence avec les derniers textes législatifs et faciliter la gestion du personnel.

Le Comité syndical décide à l'unanimité :

- d'abroger la délibération n°CS/13/2016 du 05 novembre 2016.
- d'adopter une nouvelle délibération, consultable sur le site internet de l'EPAGE Largue.

9. Divers

Néant

M. DIETMANN remercie Mmes et MM. les Délégués pour la qualité des débats et clôt la séance à 22 heures 15.

Table des délibérations

- CS/01/2023 : Adhésion à la charte Natura 2000 Vallée de la Largue
 - CS/02/2023 : Etude Natura 2000 Habitats
 - CS/03/2023 : Etude Natura 2000 Chauves-souris
 - CS/04/2023 : Compte administratif 2022
 - CS/05/2023 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
 - CS/06/2023 : Retour aux sources du Krebsbach
 - CS/07/2023 : Réalisation d'un sentier pédagogique à l'étang Neuweiher de Saint-Ulrich
 - CS/08/2023 : Acquisitions foncières
 - CS/09/2023 : Appel à projet « Hydraulique douce »
 - CS/10/2023 : Formation et accompagnement technique à destination des exploitants agricoles
 - CS/11/2023 : Aménagements d'hydraulique douce : indemnisation des exploitants agricoles
 - CS/12/2023 : Etude opérationnelle de conception des travaux de réaménagement de la zone urbaine de Courtavon
 - CS/13/2023 : Etude globale des bassins versants du Spechbach, Soultzbach, Traubach et Largue Amont
 - CS/14/2023 : Etudes préalables à la mise en place d'un bassin de rétention à Soppe-le-Bas
 - CS/15/2023 : Etude de faisabilité pour trouver de nouveaux locaux administratifs et techniques
 - CS/16/2023 : Acquisition d'un GPS centimétrique
 - CS/17/2023 : Refonte du site internet de l'EPAGE Largue
 - CS/18/2023 : Subvention : « Maison de la Nature du Sundgau »
 - CS/19/2023 : Participation NON GEMAPI des communes
 - CS/20/2023 : Participation GEMAPI des Communautés de Communes et d'Agglomération
 - CS/21/2023 : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Abrogation de la délibération n°CS/13/2016 du 05 novembre 2016
- Nouvelle délibération de mise en place